

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 5*Objet : Transport scolaire**Date de convocation :*

22 octobre 2024

Date d'affichage :

22 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
15*Nombre de votants :*

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 7 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joël COMBALBERT, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Brigitte DELCASSE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme SEILHAN Pauline a donné procuration à Mme Marie-Laurence PUJOL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : Mme Anne BENAICHE, M. Joseph BOU-ZEID, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le rappelle la délibération n° 9 du 17 septembre 2024 concernant les conditions et les modalités de prise en charge par la Commune de 50% des frais transports scolaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des enfants pouvant bénéficier de ce remboursement.

Monsieur le Maire précise que le montant global des remboursements est de : 97.50€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des enfants bénéficiant des remboursements annexés à la présente délibération,
- APPROUVE le montant global de : 97.50€
- Dit que les crédits sont inscrits sur le budget 2024.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le secrétaire de séance

Alain MALMON